

Dépot légal
Le 22 Juillet 1929
Le Gérant
Le Cardinal



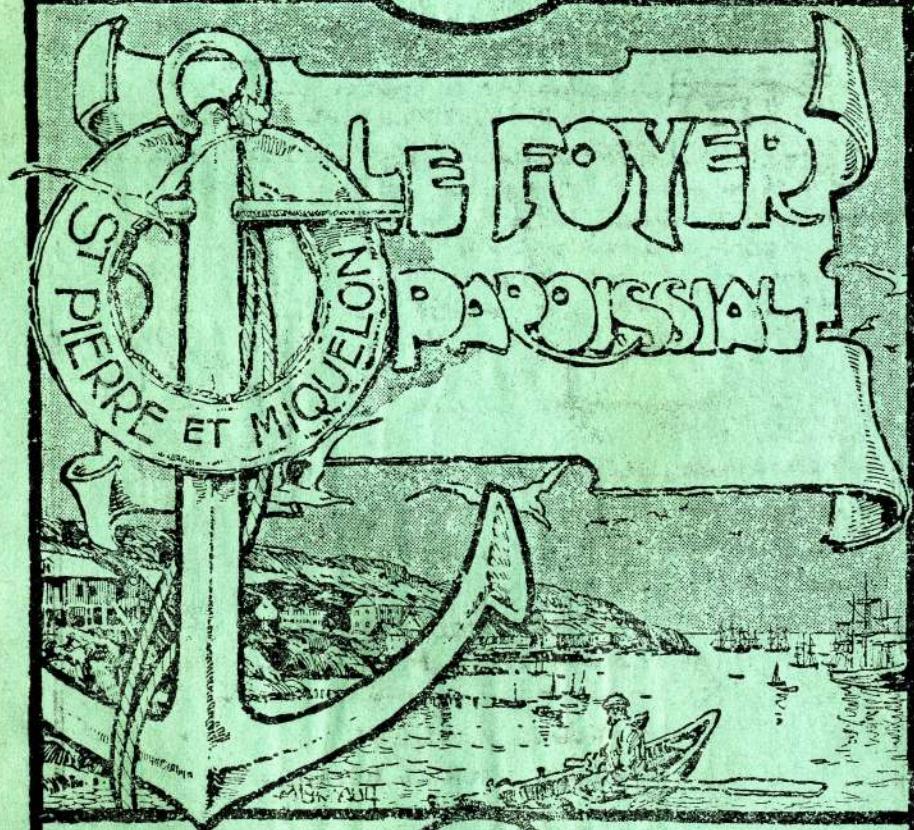
Bulletin Mensuel

6^{me} Année

N° 67

15 JUILLET

1929

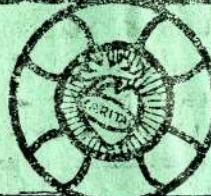


ABONNEMENT

(servi par la Poste)

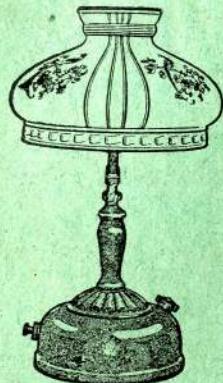
France . . . 10 fr.

Etranger . . . 12 fr.



ADMINISTRATION

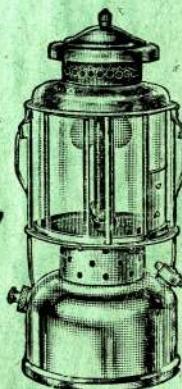
Au Presbytère
de Saint-Pierre



AMELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 800 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger, le contenu ne pouvant pas se répandre ni faire explosion.

DEMANDEZ EGALLEMENT LA CHAUFFERETTE

« COLEMAN RADIANT HEATER » ; elle donne une chaleur saine et confortable, sans odeur, sans aucun danger d'explosion ; elle permet de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à un coût très modéré (un gallon de gazoline chauffe durant 15 heures) ; elle peut se transporter aisément, tient très peu de place et reste toujours propre.



Le FER À REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.

DEPOT DE TOUS ARTICLES "COLEMAN"
CHEZ M^{ME} V^{UE} A. PATUREL.

V^{UE} A. PATUREL

EPICERIE, GROS ET DETAIL

Produits Alimentaires en tous genres

Grand choix de LINOLEUMS & TOILES CIRÉES pour Parquets

TOILES POUR TABLES & TAPISSERIE

POELES DE CISINE & CALORIÈLES — CHAISES — FAUTEUILS
VOITURES & TRAINEAUX D'ENFANTS — MEUBLES DIVERS



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peinturés toutes couleurs
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,
Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS
CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterorise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde

Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix

VÊTEMENTS TIP TOP

IL FAUT A CHACUN QUATRE COMPLETS !

SHabiller chez **TIP TOP**,
C'est réduire de moitié ses dépenses

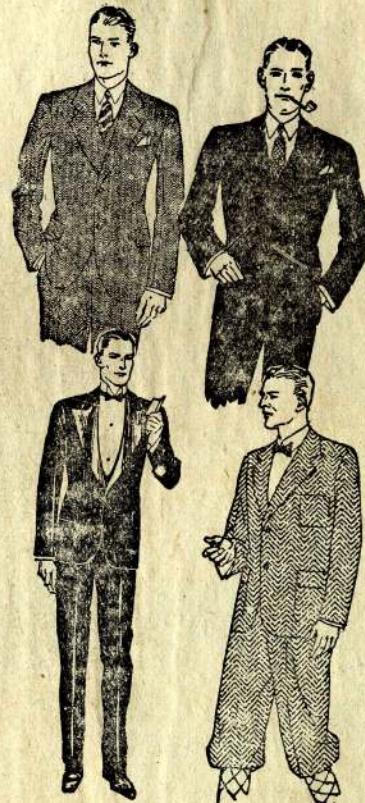
~~~~~  
Chez **Tip Top**, vous avez  
quatre complets, tels que doit les  
avoir tout homme bien mis.

~~~~~  
Que vous faut-il ?
Un costume de tous les jours ?
Un costume de sport ?
Un costume d'habillé en
serge bleue ?
Un smoking ou un habit ?

Vous le trouverez chez **Tip Top**
fait sur mesures, — prix unique.

~~~~~  
Après cela rien d'étonnant que  
**Tip Top** soit à présent la plus  
grande Maison de Confection à  
prix unique.

~~~~~  
PRIX UNIQUE : 24 dollars.



RENSEIGNEMENTS & ÉCHANTILLONS

Chez Etienne DAGUERRE

SAINT-PIERRE & MIQUELON

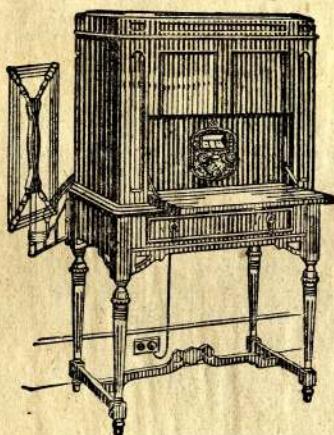
Propriété
Publique

ARCHIVES TERRITORIALES DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON

149

FADA

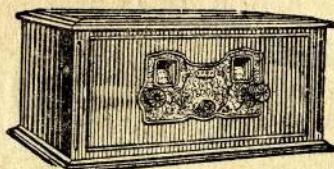
Radio



A. MAUFROY

REPRÉSENTANT

AUX ILES ST-PIERRE & MIQUELON



SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

R. C. BORDEAUX 25. 56 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNÔTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TELEPH. 45.50

A. LAFARGUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUTE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

H.-A. PATUREL, St-Pierre

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe, Farines, Grains, Foin.

Alimentation - Liqueurs
Cognac - Vins - Cidre, etc.
Demandez prix courants.

Ch. Houllegatte

Représentant

113, Route de Coutances

Granville [Manche]



Calendrier du Mois d'Août 1929

1 Jeudi. — 1^{er} du mois. — St Pierre-aux-Liens. — Le soir, à 8 h., réunion de l'*Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

2 Vendredi. — 1^{er} du mois. — St Alphonse, év., conf. et doct. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., Office.

3 Samedi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe de la Confrérie du Saint-Rosaire. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

N. B. — Par un Indult Apostolique en date du 14 juin 1928, l'Indulgence dite de la PORTIONCULE peut être gagnée non seulement par les Tertiaires, mais par tous les Fidèles, à chaque visite faite à l'église à partir d'aujourd'hui, 3 août, jusqu'à demain soir dimanche, aux conditions suivantes :

1^o S'approcher des Sacrements ; 2^o à chaque visite à l'église, réciter au moins 6 *Pater, Ave et Gloria* aux intentions de N. S.-P. le Pape.

4 Dimanche. — 1^{er} du mois. — Le Saint Sacrement sera exposé pendant la grand'messe et les vêpres. — Après les vêpres, procession mensuelle.

N. B. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

6 Mardi. Transfiguration de N.-S. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

13 Mardi. — 2^{me} du mois. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

14 Mercredi. — Vigile de l'Assomption (*jeûne et abstinence*)

15 Jeudi. — L'Assomption de la T. Ste Vierge. — Fête patronale de la France. — Anniversaire du couronnement de la statue de St Joseph, à St-Pierre. — Messes à 6 h., et à 7 h. 1/2. — A 10 h., messe pontificale à l'intention de tous les Fidèles de la Colonie. — L'après-midi, à 2 h., vêpres, suivies de la procession traditionnelle et bénédiction du T. S. Sacrement.

16 Vendredi. — St Joachim, pere de la Sainte Vierge.

18 Dimanche. — 3^{me} du mois. — A 7 h. 1/2 comm. mens. des jeunes filles.

21 Mercredi. — 3^{me} du mois. — Ste Jeanne de Chantal. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — Le soir, à 8 h., Office.

24 Samedi. — Fête du T. S. Cœur de Marie. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

25 Dimanche. — 4^{me} du mois. — A 7 h. 1/2, comm. mens. des garçons.

26 Lundi. — St Barthélémy, apôtre. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

31 Samedi. — Octave du T. S. Cœur de Marie. — A 7 h., messe des E. de M. — Le soir, à 6 h., chapelet, litanies et bénédiction.

N. B. — RÉUNIONS D'OEUVRÈS. — Elles sont suspendues pendant les vacances scolaires, sauf avis contraire.

A VENDRE { Une propriété sise rue Nielly.
S'adresser à Mlle Joséphine Yvon.

à St-Pierre { Une Machine à tricoter en très bon état.
S'adresser à M. A. Poirier.



La Bonne Page

Deuxième Partie — La Morale Catholique

4. — LA VIE MORALE

LA Loi naturelle se règle sur la volonté même de Dieu. Elle est universelle ; elle est immuable ; elle est obligatoire pour tous en dehors de tout motif d'intérêt ; elle est indépendante de notre volonté ; et, comme toute loi efficace, elle comporte une sanction, en ce monde ou en l'autre. Personne ne peut en dispenser, et toutes les lois humaines qui lui seraient contraires doivent être regardées comme nulles.

La Loi naturelle impose un certain nombre d'obligations générales :

Reconnaitre et honorer Dieu comme le créateur, le maître et le législateur universel, qui ordonne de faire le bien et d'éviter le mal ;

Respecter sa propre nature ;

Ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'ils nous fassent. Etc.

Les applications de ces principes peuvent varier suivant les temps, les pays et les circonstances ; ils demeurent néanmoins comme le fond de la Loi morale universelle.

Le sens moral naturel s'est enrichi de divers apports, et en premier lieu de certaines données qu'il faut rattacher à la Révélation primitive et aux plus anciennes traditions de l'humanité.

Puis il y a les influences et les leçons de l'héritéité, de la famille, de l'éducation, de l'ambiance, de l'expérience personnelle. C'est ainsi que, dans les pays baignés depuis longtemps par une atmosphère chrétienne, beaucoup de ceux qui paraissent indifférents ou hostiles à toute foi religieuse, vivent cependant, dans l'ensemble, du Christianisme, qui les pénètre sans qu'ils s'en doutent.

Le respect de soi-même, le sens de la justice, la probité, la loyauté, la fidélité à la parole donnée, le courage, la bonté, le dévouement à la famille, à la patrie, à la société, etc., telles sont les vertus prescrites par la Loi naturelle et dont la pratique, qui ne peut du reste être complètement assurée qu'avec le secours de Dieu, constitue ce qu'on appelle « l'honnête homme ».

La Loi chrétienne exige ces vertus : tout essai de perfection religieuse élevée en dehors d'elles, serait pure illusion ou méprisable hypocrisie.



Mais il ne saurait suffire à l'homme d'être un honnête infidèle. Dieu nous a faits pour lui ; or nous ne pouvons être à lui que si nous vivons de la vie surnaturelle à laquelle nous sommes tous appelés.

C'est pourquoi, de par la volonté de Dieu, l'homme est tenu de le rechercher, de le connaître, d'adhérer à sa parole par la Foi (qui lui sera donnée s'il se met dans les dispositions requises), et, en même temps, d'être disposé à ne s'attacher à rien qui le détourne absolument de sa Fin suprême.

Il est tenu, dès lors, de se mettre en état de grâce par le sincère regret de ses fautes et la réception du sacrement de Baptême, s'il n'est déjà baptisé. Le Baptême l'agrège à la famille du Sauveur et le met sur la voie du Salut éternel.

Il est tenu de mener ensuite une vie chrétienne, en se maintenant dans l'Etat surnaturel, par l'observation des Commandements de Dieu et de l'Eglise, la Prière et la participation au culte.

Il est tenu enfin, s'il lui arrive de se détourner de sa Fin en commettant un péché grave, de rentrer dans « la Voie, la Vérité et la Vie » par la Pénitence et la réception des Sacrements institués par N.-S. Jésus-Christ pour rendre aux âmes la vie surnaturelle et l'alimenter en elles.

C'est là tout le résumé de la vie morale telle qu'elle doit être comprise et réalisée, pour que l'homme puisse atteindre sa fin véritable, — l'**union à Dieu sur la terre et dans le ciel**, en laquelle se trouvera la parfaite béatitude, à jamais...

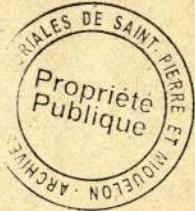
Nous avons vu que la moralité de nos actes dépend de l'**intention**. Si l'intention est purement naturelle, exclusive de toute pensée religieuse, ces actes peuvent être bons, sans doute, mais ils ne nous servent de rien pour atteindre notre but, qui est Dieu.

Pour que nos actes comptent dans la balance où doit se décider notre sort éternel, il faut que l'intention qui les provoque soit **surnaturelle**, c'est-à-dire tirée de la foi, et qu'ils soient sanctifiés par la grâce habituelle. Pas n'est besoin, d'ailleurs, que ce motif soit exprimé formellement : il suffit de se maintenir **en état de grâce** et dans la disposition générale de vivre en conformité avec la volonté de Dieu. Là est la raison d'être de la pratique chrétienne qui consiste à offrir à notre Créateur, chaque matin, les actions de la journée.

(A suivre)

MGR LE ROY.





A LANGLADE

Pendant les vacances scolaires, une Messe sera dite le dimanche, à 8 h.1/2, dans la chapelle de Ste Thérèse, à moins d'empêchement causé par le mauvais temps.

Le Père tâchera, le lendemain, de pousser jusqu'à la Pointe-Plate ; et alors, le mardi, il y aura une Messe sur ce coin avancé de la grande île.

Vacances...

Les Vacances ... joie des enfants ! ... Oui.

Les Vacances... tranquillité des parents ? ... Non, mille fois non !... Si, pendant l'année, ils ont cru pouvoir un peu se reposer sur d'autres — la Sœur, le Professeur, le Prêtre — de la bonne tenue des enfants, en ce moment le père et la mère sont seuls à s'occuper du précieux dépôt qu'ils ont reçu de Dieu ; ils sont seuls à surveiller ce grand trésor. Etant seuls, les bons parents qui comprennent leur devoir seront plus attentifs, plus vigilants, disons le mot ... plus chrétiens ; ils n'oublieront pas l'âme de leurs enfants.

Qu'ils sachent donc toujours : où ils sont, avec qui ils sont, ce qu'ils font
Et qu'ils évitent de laisser leurs enfants dans la liberté sans surveillance
et le désœuvrement : c'est l'école du vice.

Pas de vacances dans le service de Dieu !

Il ne s'en va pas, le Bon Dieu, quand viennent les vacances.

Il est toujours là pour écouter, matin et soir, la prière des enfants et des grandes personnes.

Toujours là pour bénir, le dimanche, à l'église, les petits enfants que leurs parents lui amènent à la Messe, à la Sainte Table.

Parents chrétiens, souvenez-vous que votre vigilance et votre bon exemple ne doivent jamais avoir vacances ni congés. Souvenez-vous qu'il n'y a jamais vacances pour la prière, pour la messe et les vêpres, pour la sagesse et la bonne tenue.

Et si le Bon Dieu n'est pas mis en vacances, soyez sûrs que vos vacances seront bonnes.





Actes paroissiaux du 15 Juin au 15 Juillet 1929

BAPTÈMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 16 juin : VIDAL, Joseph-Antoine. Parrain : Joseph Ortis ; marraine : Elisabeth Vidal. — *Le 27 juin* : VIGNEAU, Jean-Baptiste-Léopold, ondoyé à domicile. — *Le 7 juillet* : HÉLÈNE, Alberte-Georgette-Marie. Parrain : Francis Bonnieul ; marraine : Marie Lapaix. — *Le 13 juillet* : MAHÉ, Yolande-Marie-Aimée. Parrain : Jean-Baptiste Tibbo ; marraine : Emilie Marie. — *Le 14 juillet* : DAIREAUX, Alfred-Edmond-Francis. Parrain : Francis Daireaux ; marraine : Emilie Arthur. — NICOLAS, Jacqueline-Thérèse-Yvette. Parrain : Yves Nicolas ; marraine : Marie Goupillière.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 28 juin : VIGNEAU, Jean-Baptiste-Léopold, 1 jour. — *Le 1^{er} juillet* : ROSSE, Francis-Eugène, 48 ans. — *Le 3 juillet* : POULARD, Olivia, 26 ans. — *Le 6 juillet* : SOULIER, Marius, 40 ans. — *Le 10 juillet* : LECHEVALLIER, Marie-Thérèse-Catherine, née Sarazola, 30 ans. — *Le 11 juillet* : CUSICK, Julia, née Turpin, 84 ans. — *Le 15 juillet* : LABORDE, Marie, 73 ans.

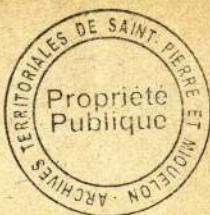
C'est drôle !

« Lili... Loulou... Lolo... Lulu... Dédé... Riri... Jojo... Chouchou... Fifi... Bébert... Kiki... Tatave... Mémène... Popaul... Nénette... » Et combien d'autres !

Dire que ces étiquettes bêtises dont on a gratifié ces gentils poupons risquent de leur rester accolées pour la vie ! Or, la vie n'est pas toujours drôle !.. En tous cas nous avons, plus d'une fois, besoin de nos saints Patrons ; mais comment ceux-ci reconnaîtront-ils leurs jeunes protégés sous ces diminutifs extravagants ?

Gardons pieusement, jalousement notre nom de baptême, celui que nous porterons en Paradis. Ne le déformons pas sur terre !





Echos du Mois

(DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 1929)



Port de Saint-Pierre. — Les entrées, du 15 juin au 15 juillet, ont été de 39 vapeurs et 58 voiliers.

Le Frigo. — Demeuré de longues années un grand bâtiment abandonné, l'usine frigorifique est aujourd'hui une ruche de laborieuse activité. La Société des Pêcheries de St-Pierre et Miquelon s'y est installée en juin 1928 ; et après de longs travaux de réparation et d'aménagement, elle a commencé cette année à la faire fonctionner. Trois chalutiers de la Société viennent chaque semaine à ses appontements apporter le produit de leur pêche, tant morues que « faux poissons ». Et le Frigo abrite déjà de nombreuses piles de morues qui vont y être séchées par le soleil ou par la chaleur artificielle; sa grande machine à farine de poisson a utilisé les déchets de morue et des milliers de « faux poissons » pour produire plus de soixante tonnes de farine dorée.

Une soixantaine de St-Pierrais, hommes et femmes, y trouvent un travail rémunérateur. Et ce n'est qu'un commencement.

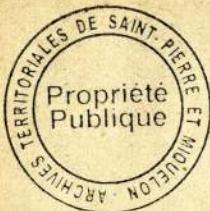
Réouverture des écoles. — Un Arrêté du Gouverneur en date du 1^{er} juin avait prescrit la fermeture des écoles par mesure sanitaire.

Autorisation a été donnée de rouvrir les classes préparatoires aux examens du certificat d'études et du brevet élémentaire, à partir du lundi 17 juin. Les autres classes ont recommencé le lundi 1^{er} juillet.

La « Ville d'Ys ». — Cet aviso, bien connu à St-Pierre, est arrivé dans notre port le mercredi 18 juin pour un séjour de courte durée, avant de commencer sa tournée réglementaire sur les Bancs.

En route pour le Groenland. — Le navire-hôpital « Ste-Jeanne d'Arc » est venu dès Bancs le 2 juillet avec des marins malades ; il est reparti dès le lendemain pour le Groenland où il va porter assistance aux navires qui font la pêche dans ces eaux lointaines.

Départs pour France. — Mardi 9 juillet, après la classe du soir, les élèves et les professeurs du Collège, avec Monseigneur et les Pères de la paroisse, ont accompagné jusqu'au *Frigo* le R. P. Poisson et M. l'abbé Verron qui devaient s'embarquer sur le vapeur « Atlantique » prêt à partir pour La Pallice. Le sympathique Directeur de St-Christophe va prendre quelques semaines de repos dans sa famille ; il sera de retour à St-Pierre pour la



prochaine rentrée des classes. Quant à M. l'abbé Verron, il est attendu au Monastère Cistercien de Ste-Marie-du-Désert pour s'y préparer aux Saints Ordres et à la Profession Religieuse.

Le 14 Juillet. — La Fête Nationale a été favorisée par un temps exceptionnellement beau. Et puis les organisateurs ont bien fait les choses ; car, comme distractions, il y en a eu pour tous les goûts.

— Les tirs, dans la matinée, ont eu un grand succès ; et il a été distribué 23 prix. Citons, pour les tirs d'Honneur :

Fusil de chasse, 1^{er} prix : M. Marcel Letournel ; 2^{me} prix : M. Pierre Olaïsola.

Fusil de guerre, 1^{er} prix : M. Stephane Julien ; 2^e prix : M. Alfred Bannier.

Carabine, 1^{er} prix : M. Jean Salomon ; 2^{me} prix : M. Stephane Julien.

— Dans l'après-midi, sur la route de Savoyard, à 1 h. 1/2, Course de bicyclettes dont les vainqueurs ont été MM. Artano, Boissière et Guéguen.

— Une heure après, course hippique, avec pari mutuel. Sept chevaux étaient engagés. Les favoris étaient montés par MM. Auguste Artano, René Robert et Auguste Lesaux.

— Sur la place de la Liberté, au Zazpiack-bat, match de jeu de paume. Vainqueurs : MM. Pierre Légasse et Etienne Sarazola.

— Au stade du foot-ball, match entre l'équipe du bateau-câble «Géramec» et une équipe mixte de l'A.S.S.P. (Association Sportive St-Pierraise).

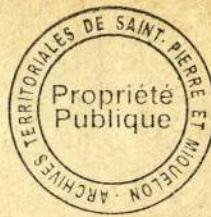
Dans une rencontre, où il n'y eut guère de phase brillante, ces deux équipes se mesurèrent pour remporter le prix de 300 frs offert par la Municipalité. Des « espoirs » se révélèrent parmi les jeunes de l'A.S.S.P., qui gagna finalement par 3 buts à 2.

— A 17 h., Tournoi de tennis sous la présidence de M. le Gouverneur, Président d'honneur du « Club des Amis du Tennis ».

Une série d'éliminatoires avec handicap, où participèrent 12 joueurs, avait préparé cette finale, qui se joua entre MM. Robert Phelan et William Hull. La lutte ardente fut suivie avec intérêt par de nombreux spectateurs. M. Robert Phelan en sortit vainqueur par 9-7 et 7-5, et reçut la coupe offerte par la Municipalité.

— D'autres jeux ont eu lieu, également dans l'après-midi, sur la place du Gouvernement, et ont attiré nombre de spectateurs : Mât de cocagne, Courses en sac, Tourniquet. Jeux des pots, Courses à la bougie, Courses aux œufs... qui ont valu de jolis prix aux gagnants.

— Aux Régates, à 4 h. 1/2, se sont distingués les doris (*3 chevaux*) de MM. Amédée Revert, Ch. Dodeman et Louis Disnard ; puis les doris (*4 chevaux*) de MM. G. Joret, Ed. Franchet et celui du Port.



— Vers 9 h., Spectacle de cinéma sur la place du Gouvernement, avec l'appareil et les films du Foyer paroissial. Puis feu d'artifice, et retraite aux flambeaux.

« *Grand-Banc* » (Rouges) contre A.S.S.P. (Blancs). — Ce match de football impatiemment attendu a eu lieu le 15 juillet à 2 h. 1/2 ; et malgré la pluie, une foule nombreuse s'est pressée autour du stade.

L'A.S.S.P. semblait devoir emporter une facile et nette victoire, car en 20 minutes les « Blancs » marquent trois buts. Stimulés par les cris de leurs compatriotes, nombreux malgré le mauvais temps, les « Rouges » réagissent vigoureusement et réussissent à percer trois fois la défense trop confiante de leur adversaire, égalisant à la fin de la mi-temps.

Que va donner la 2^{me} mi-temps ? La pluie tombe de plus en plus et le terrain glissant ne favorise guère les combinaisons de jeu. Un bon avant de l'A.S.S.P., mis hors de combat par une chute malencontreuse, doit quitter le terrain. Fort heureusement le Dr Gonzalès est là qui remet immédiatement le genou déboité. Cependant l'A.S.S.P. domine de plus en plus et va rentrer 4 fois la balle dans les filets adverses, ce qui les rend vainqueurs par le joli score de 7 buts à 3.

Mouvement des Passagers. — ARRIVÉS, le 17 juin, par le vapeur « Sollund » : M. Robert, M. et Mme F. Heudes ; M. et Mme E. Norgeot et enfant ; Mme Maufroy et enfant ; Mlle Amestoy. — Le 23 juin, par le « Farnorth » : MM. A. Briand, J. Briand, Coudray, J. Gautier, R. Gautier, G. Heude, Houmard, Lacroix, P. Slaney ; Mmes Curet et enfant, Debrosse, Leguluche, D. Orsini et enfant ; Mlle H. Paturel. — Le 29 juin, par le vapeur « Cabot-Tower » : R. Dagort.

PARTIS, le 26 juin, par le « Farnorth » : MM. Guyomard, Lescouplet, C. Ozon ; M. et Mme Dallaire ; Mme G. Salomon, Mlle Yvon. — Le 2 juillet, par le vapeur « Sainte-Jeanne-d'Arc » : Mères Eugénie et Claire, Sœur Fortunée.

ARRIVÉS, le 7 juillet, par le « Farnorth » : MM. L. Briand, Douet, E. Folquet, Lambert, Lavissière, C. Ozon, Mère Claire et Sœur Fortunée ; M. et Mme C.-P. Chartier, M. et Mme Guédés ; Mles E. Briand, G. Claireaux.

PARTIS, le 10 juillet, par le « Farnorth » : MM. A. Briand, R. Gautier, L. Hardy, J. Légasse, C. Ozon, P. Slaney ; Mmes G. Lafargue, Larroulet ; Mles Hagen, Roussel. — Par le voilier « Saint-Antoine » : M. et Mme Nédellec et enfants.

A VENDRE

Un Terrain à Savoyard.
S'adresser à Mme Vve R. Slaney

A VENDRE

Une Villa, située route de Savoyard.
S'adresser à M. Gustave Dagort.



Chez nos Voisins d'Amérique

M. T. Lindsey, juge au tribunal spécial pour la jeunesse à Denver, la capitale du Colorado, aux Etats-Unis, vient d'appeler l'attention du public américain sur la très grave question de la décadence des mœurs chez la gent écolière. Son enquête, qui a été publiée, a comme titre : *The Revolt of Modern Youth*.

Par respect pour nos lecteurs, dit le journal *La Nation*, nous ne pouvons pas entrer dans le détail des preuves apportées à l'appui de ce témoignage. Disons seulement que, d'après M. Lindsey, 99 % des élèves des écoles, garçons et filles, de 15 à 18 ans, ont des relations sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister, et connaissent la manière d'éviter les ennuis qui pourraient en résulter, preuve, affirme-t-il, que le mélange des sexes, surtout dans les écoles, est la cause de mœurs déplorables.

Quant au remède à cet état de choses, le seul vrai remède qui est, nous le savons, l'éducation chrétienne, le juge Lindsey ne le connaît pas. Son réquisitoire, si nourri de faits, conclut, non pas qu'il faut, de toute nécessité, tendre à supprimer ces débordements du vice par des moyens appropriés, mais il aboutit sous sa plume à l'inavraisemblable conclusion que voici : « Il est urgent de réformer la loi morale pour l'adapter aux mœurs » ! Ce qui veut dire : Laissons le champ libre aux instincts de la nature humaine, pourvu qu'ils soient équilibrés et ne nuisent à personne !..

Triste !

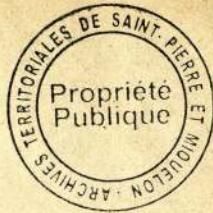
D'autre part, la revue *Institute of social and religious Survey* déclare :

« Devant les chiffres impressionnantes des délits et des crimes, et la proportion toujours croissante des adolescents parmi les criminels, des enquêteurs ont recherché la cause de cette absence de sens moral.

« Ils ont constaté que 27 millions d'enfants ou jeunes gens au-dessous de 25 ans n'ont reçu aucune espèce d'éducation religieuse ».

Et la revue ajoute : « Des hommes de tous les partis, de toutes les opinions ne voient de remède que dans l'éducation religieuse. Une grande manifestation a eu lieu dans ce sens due à l'initiative des instituteurs et des institutrices, plus de 3.000, appartenant à l'enseignement public. Ils ont proclamé à l'unanimité la nécessité de donner, d'urgence, une éducation religieuse aux enfants ».

Parents chrétiens, assurez et surveillez *avant tout*, chez vos enfants, la formation religieuse !



DISTRIBUTION DES PRIX

AUX ÉLÈVES DU COLLÈGE ST-CHRISTOPHE.

Elle a eu lieu le samedi, 13 juillet, à 10 h. 1/2, dans l'intimité, au Collège même, la fermeture momentanée des classes, par mesure sanitaire, n'ayant pas permis de préparer une fête scolaire à laquelle, comme par le passé, auraient été conviés les parents des élèves, avec les bienfaiteurs et amis du Collège.

Mgr Heitz, Préfet Apostolique, accompagné du Père Lavolé, était là pour donner aux élèves quelques derniers avis, et pour leur dire qu'il était content de leur bon esprit, de leur piété, de leur travail, tout en faisant la part de l'humaine faiblesse chez des collégiens.

Leur rappelant le bonheur dont ils jouissent, par l'éducation chrétienne reçue au Collège, — éducation si facilement négligée dans nombre de familles — il les a exhortés à montrer, par leur piété filiale, qu'ils ont à cœur de dédommager leurs parents des sacrifices qu'ils savent s'imposer en les envoyant à Saint-Christophe.

Il a ajouté qu'il est heureux et fier de la sympathie dont le Collège, grâce au dévouement des maîtres, jouit auprès de l'élite de la population, et que c'est un devoir pour tout élève de St-Christophe de prouver, par sa tenue et ses bonnes manières — dans la famille, à l'église, au dehors, — qu'il a compris les principes de bonne éducation qui sont rappelés si souvent.

Comme par le passé, les Autorités, avec M. le Gouverneur, M. le Maire, M. le Délégué au Conseil Supérieur des Colonies, M. le Président de la Chambre de Commerce, et même un Ami du Canada qui continue une bienveillante tradition, ont voulu se joindre à MM. les Membres du Comité de l'Enseignement libre, pour offrir les prix d'Honneur. Qu'ils en soient remerciés ici en attendant que les heureux bénéficiaires aient la joie d'aller exprimer leur merci personnel.

Le R. P. Poisson, si dévoué à son Collège, a dû aller prendre un peu de repos en France. Il reviendra dès les premiers jours de la rentrée prochaine ; et il aura la satisfaction, espère-t-il, d'ouvrir une 4^{me} classe, pour une meilleure répartition des valeurs chez les plus jeunes élèves.

Voici la liste des lauréats :

**PRIX D'HONNEUR**

N. B. — Le Prix d'Honneur est décerné, dans chaque classe, à l'élève qui a donné le plus de satisfaction par son travail et sa conduite.

PRIX D'HONNEUR, offert par *M. Sauvot, Gouverneur p. i. des Iles Saint-Pierre et Miquelon* : Auguste Le Troquer, élève du Cours Supérieur.

PRIX D'HONNEUR, offert par *M. Fougeré, Délégué au Conseil Supérieur des Colonies* : Robert Dagort, élève du Cours Moyen.

PRIX D'HONNEUR : René Dérible, élève du Cours Élémentaire.

PRIX D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

offerts par Mgr Heitz, Préfet Apostolique

Auguste Le Troquer, élève du Cours Supérieur ; Georges Ozon, élève du Cours Moyen ; Jacques Le Soavec, élève du Cours élémentaire.

DIPLOMES

Ont obtenu le BREVET ÉLÉMENTAIRE aux Examens officiels des 8, 9 et 10 juillet 1929 : Alain Favereau et Auguste Le Troquer.

Ont obtenu le CERTIFICAT D'ÉTUDES, délivré par le Comité de l'Enseignement libre de Saint-Pierre :

PREMIER DEGRÉ : Georges Czon, Robert Dagort, Eugène Cormier, Raymond Girardin, Joseph Cormier, Marcel Dagort, Georges Levavasseur.

DEUXIÈME DEGRÉ : Pierre-Marie Lebailly, Richard Bartlett.

PRIX D'EXCELLENCE

N. B. — Ces Prix sont attribués aux élèves qui ont obtenu les meilleures places dans l'ensemble des Compositions et Concours de l'année scolaire.

COURS SUPÉRIEUR

PREMIÈRE DIVISION. — PRIX, offert par *M. le Maire et le Conseil Municipal de Saint-Pierre* : Auguste Le Troquer.

DEUXIÈME DIVISION. — PRIX, offert par *le Comité de l'Enseignement libre* : Pierre-Marie Lebailly.

COURS MOYEN

PREMIÈRE DIVISION. — PRIX, offert par *la Chambre de Commerce de Saint-Pierre* : Robert Dagort.

DEUXIÈME DIVISION. — PRIX, offert par *le Comité de l'Enseignement libre* : Henri Leroux.



COURS ÉLÉMENTAIRE

PREMIÈRE DIVISION. — Marcel Busnot.

DEUXIÈME DIVISION. — Valentin Drake.

PRIX DES MATIÈRES CLASSIQUES

Cours Primaire Supérieur

PREMIER PRIX, offert par le R. P. Dræsch, Supérieur du Collège Saint-Alexandre : Alain Favereau, élève de la Première Division, titulaire de 6 prix et 8 accessits.

DEUXIÈME PRIX, offert par le Comité de l'Enseignement libre : Eugène Lafargue, élève de la Deuxième Division, titulaire de 2 prix et 10 accessits.

Première Division. — Prix et Accessits obtenus : Auguste Le Troquer, 9 p., 4 a. ; Alain Favereau, 6 p., 8 a. ; Ernest Hutton, 2 a.

Deuxième Division. — Prix et Accessits obtenus : Eugène Lafargue, 2 p., 10 a. ; Pierre-Marie Lebailli, 8 p., 3 a. ; Richard Bartlett, 2 p. 6 a. ; Christian Favereau, 2 p., 5 a. ; Robert Grymonprez, 1 p., 2 a. ; Henri Nicole, 1 p., 2 a. ; Fernand Goupillière, 1 a. ; Georges Lespagnol, 1 a.

Cours Moyen

PREMIER PRIX : Robert Dagort, élève de la Première Division, titulaire de 8 Prix et 5 Accessits.

DEUXIÈME PRIX : Raymond Girardin, élève de la Première Division, titulaire de 2 Prix et 8 Accessits.

Première Division. — Prix et accessits obtenus : Robert Dagort, 13 ; Raymond Girardin, 10 ; Marcel Dagort, 9 ; Georges Ozon, 9 ; Maurice Jouquand, 9 ; Joseph Cormier, 9 ; Georges Levavasseur, 6 ; Eugène Cormier, 6 ; Charles Roblot, 4 ; Jean Casamayor, 3 ; Emilien Cormier, 2 ; Auguste Dérouel, 2 ; Emile Henri-Dugué, 2 ; Georges Dugué, 2 ; Joseph Hebditch, 2.

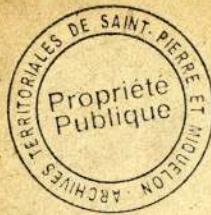
Deuxième Division. — Prix et accessits obtenus : Henri Leroux, 13 ; Roger Lalanne, 11 ; Léopold Turgot, 11 ; Jean Dagort, 10 ; Joseph Champdoizeau, 7 ; Roger Guillaume, 6 ; Giuseppe Zangari, 3 ; Henri Leroy, 2 ; Joseph Pinson, 2 ; Noël Poulard, 2 ; Francis Lissaraga, 1.

Cours Élémentaire

PREMIER PRIX : René Dérible, élève de la Première Division, titulaire de 4 Prix et 2 Accessits.

DEUXIÈME PRIX : Valentin Drake, élève de la Deuxième Division, titulaire de 5 Prix et 4 Accessits.

Première Division. — Prix et accessits obtenus : René Dérible, 6 ; Clément Etchégoyen, 5 ; Marcel Busnot, 4 ; Fernand Lafitte, 4 ; Charles Lemoine, 4 ;



Henri Farvacque, 4; Jacque Le Soavec, 3; Louis Etchégoyen, 3; Léon Mahé, 3 ; Henri Iza, 2 ; Jean Etcheverria, 2 ; André Miller, 2 ; Georges Lemaine, 2 ; Albert Disnard, 1 ; Jean Yon, 1 ; François Mahé, 1 ; Ernest Girardin, 1 ; Gérard Autin, 1 ; René Madé, 1 ; Marcel Yon, 1 ; Jean Gaspard, 1 ; Noël Plaa, 1.

Deuxième Division. — Prix et accessits obtenus : Valentin Drake, 9 ; Maurice Lévèque, 6 ; Gabriel Couepel, 6 ; Maurice Dérible, 5 ; René Audoux, 4 ; Francis Téléchéa, 3 ; Eugène Lévèque, 3 ; René Lissaraga, 3 ; Georges Slaney, 3 ; Auguste Olano, 2 ; Alfred Petitpas, 1 ; Pierre Couepel, 1 ; Antoine Drake, 1 ; Jean Urvurtavaru, 1 ; Charles Poirier, 1.

Ge gosse... Il ira loin.

DRAME EN 4 ACTES

1^{er} Acte

A LA table de famille, hilarité générale... on admire... Bébé, d'un coup de son petit poing énergique, vient de faire sauter son assiette de soupe... Il ne l'aime pas, cette soupe au lait ; et il sait le dire : « N'en veux pas... n'en prendrai pas... na ! »

— Il a du cran, ce petit homme, déclare le père ; et, se tournant vers la ménagère : « Donne lui donc autre chose, à cet enfant, tu sais pourtant bien qu'il n'aime pas cette soupe-là ».

2^{me} Acte

Bébé grandit... C'est maintenant un petit homme vivant, dégourdi, mais volontaire et rageur ...

Avec les petits camarades... on est allé jouer sur la grande place une partie de billes. Mais on s'est disputé. Parce qu'il est débrouillard, on l'accusait, lui Pierrot, d'avoir triché... Cette histoire ! Avec ça qu'il n'y avait que lui à en mettre, des billes, dans sa poche !..

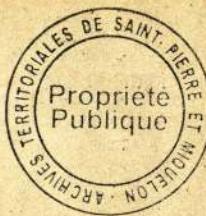
On a voulu les lui faire rendre... Alors il s'est fâché, et il leur est tombé dessus... les grands comme les petits ... Il y a eu une bataille... superbe...

— Au moins, questionne la mère haletante, tu n'as pas attrapé de mauvais coups ?

Pierrot de répliquer avec une fierté rageuse :

— Penses-tu !.. C'est moi qui les ai rossés... j'ai eu le dessus...

Admiratifs, les parents se regardent... Et le père prononce l'oracle
« Ce gosse... il ira loin ! »

3^{me} Acte

Aujourd'hui, à midi, il entre blême...

Il aurait été premier, si... le maître ne s'était pas avisé de remarquer qu'il avait copié une partie de sa composition d'histoire...

Et il l'a dit, devant les autres, pour lui faire honte...

Mais il a su se défendre, Pierre ; en face, il a répondu au maître et de belle manière !..

Encore tout tremblant, l'enfant ne peut faire honneur au déjeuner.

— Païvre chéri, plaint la mère, ne t'en fais pas pour si peu... ne va pas te rendre malade...

4^{me} Acte

A l'atelier. Un soir de presse, le vieux contre-maître relève un peu énergiquement une malfaçon dans le travail du jeune ouvrier...

— Fais un peu attention, gamin, on n'a pas le temps de refaire derrière toi. Par habitude, Pierre regimbe ; entre les dents, il répond malhonnêtement. Alors l'ancien s'irrite un peu...

— Ne t'y frotte pas, gamin, il faudrait voir à ne pas te faire fourrer dehors. Pierre bondit sous la bride de l'autorité qu'il n'a jamais su admettre. Et mauvais, il se dresse, criant : — Faudrait voir, le vieux !...

Le vieux, plein de bonhomie, hausse les épaules : — Allons, mouscheron, calme-toi... tu connais le règlement... Et il s'éloigne...

Les camarades ricanent méchamment... ils excitent l'adolescent :

— Alors, il t'a eu, le vieux, il te possède !...

Et les quolibets et les défis pleuvent dru sur la pauvre âme affolée, dont le bon sens peu à peu chavire...

L'adolescent a d'abord essayé de « tenir le coup » en criant sa rage... puis il se tait... ses yeux se foncent... ses dents se serrent...

Vous qui l'excitez follement, si vous voyiez en ce moment la raison de cet enfant qui sombre, la haine qui monte, l'orgueil qui égare... vous auriez peur...

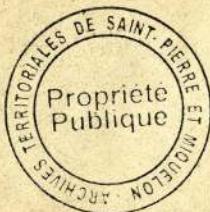
Pierre ne s'est jamais soumis... jamais, jamais, entendez-vous !...

Epilogue. — Hier soir, M. X., contre-maître de l'atelier de B., a été guetté alors qu'il rentrait chez lui, et lâchement assassiné d'un coup de couteau qui a dû être asséné avec une singulière violence, étant donné le jeune âge du meurtrier ; celui-ci, Pierre D., âgé de seize ans, ouvrier dans le même atelier, a voulu, dit-on, se venger d'une observation méritée.

L'enquête est ouverte ; l'ouvrier est sous les verrous.

Pauvres parents aveugles ! — Ah !... oui... ce gosse..., il a été loin !...

Peuple de France.



Chronique de l'Ile-aux-Chiens

(DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 1929)

SEPULTURE. — A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,
Le 16 juillet : Félix LITTRÉ, gendarme retraité, 75 ans.

La Fête locale. — Projétée pour le 16 juin, elle a dû être remise au 23, à cause de la pluie. Le temps, douteux le matin, s'est mis au beau l'après-midi, et le programme prévu a été réalisé à la satisfaction de tous.

Les enfants s'en sont donné à cœur joie : mât de cocagne, tourniquet, courses en sacs et autres. L'arbitre, M. Morel, a su satisfaire tout ce petit monde, couronnant les vainqueurs, indemnisants les vaincus.

Les anciens soldats et quelques amateurs se sont retrouvés dans les concours de tir : fusil de guerre, fusil de chasse, carabine. L'« as des as » a été M. Ferdinand Sollier, de l'Ile.

Les doris de l'Ile étaient aussi à l'honneur. Dans la série des « 4 chevaux », le 1^{er} prix a été décerné à MM. Armand Laloï et Louis Legnoul ; 2^{me} prix à MM. Gabriel Eudes et Joseph Lehnen. — Série des « 3 chevaux » : 2^{me} prix à MM. Constant Jugan et Lucien Bolloc ; 3^{me} prix à MM. Louis et Georges Disnard.

Confirmation. — Dimanche 30 juin, après la messe de 10 h., Mgr le Préfet Apostolique a confirmé cinq enfants de l'Ile : Pierre-Marie Jézéquel, Maurice Tillard, Argentine Dufresne, Marie-Thérèse Heudes, Marie Sollier. A été Parrain : M. Désiré Bouvet, Membre du Conseil de Fabrique ; marraine : Mme Yves Nicolas.

Dans la soirée, après les vêpres, Monseigneur est rentré à Saint-Pierre,

La pêche. — Elle s'annonce mal ; et le capelan ne se presse pas de se montrer. Il a fait une apparition à Langlade, permettant ainsi aux pêcheurs de se munir de boëtte, et aussi de garnir quelque peu les « vigneaux » de l'Ile. Mais c'est la morue qu'on attend, qui doit fournir « le pain de chaque jour » ! Et l'on ne se contente pas d'attendre : les pêcheurs demandent des messes et font des neuvaines de prières... Dieu veuille les exaucer !

Certificat d'Études primaires. — Aux examens qui ont eu lieu à St-Pierre le 3 juillet, deux enfants de l'Ile ont subi les épreuves avec succès : Maurice Tillard (classé deuxième) et Aman Fontaine.





Un peu de notre Histoire (63).

VOICI la fin du procès-verbal de l'Assemblée générale de la Commune de Saint-Pierre, à la date du 7 mai 1793 ; nos Lecteurs connaîtront ainsi les premières mesures prises par nos « Anciens » au début de la guerre avec les Anglais.

Sur la motion du Citoyen Guillaume Mancel, il a été arrêté :
que Tous les Gouvernails des Batimens maintenant dans le Barachoua seroient enlevés.

Sur la motion du Citoyen Fuec, il a été arrêté :
que le Comité de défense et subsistance traiteroit avec l'américain Wardel pour l'achat des vivres et denrées composant la cargaison de sa Goëlette.

Sur celle du Citoyen Longueville, la Commune a arrêté :
que l'on pourrait envoyer à Miquelon pour enlever les Tangons qui se trouvent dans la Rade de cette Isle, et les donner en payement au capitaine Wardel pour ses farines, s'il consentoit à s'en accommoder.

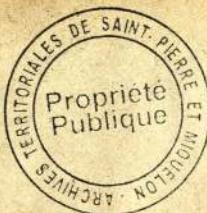
Sur la motion faite par un membre, il a été arrêté :
1^e que les citoyens qui voudroient aller en France seroient libres de se présenter au Comité pour s'y faire inscrire à cet effet.

2^e que d'après le nombre des Citoyens qui se présenteroient pour aller en Europe, il sera pris des Batimens pour les Transporter, observant que les passagers ne pourront embarquer avec eux ni marchandises, ni coffres, mais seulement des sacs pour renfermer leurs effets.

Sur la motion du Citoyen Alexis Touzac, arrêté :
que les Goëlettes, même de Miquelon, ne pourront dès ce moment sortir du Port.

Sur celle d'un autre membre, arrêté :
que le Comité pourra cependant, lorsqu'il en aura reconnu la nécessité, donner des permis aux embarcations pour aller à Miquelon ou à L'anglade,

Le Citoyen Commandant ayant proposé, d'après la Demande même des membres du Comité, d'en augmenter le nombre actuel de douze, vu la quantité des opérations à Traiter et le Bien qui ne pouvoit d'ailleurs que résulter d'une plus grande réunion de Citoyen, pour Travailler à la chose publique, il a été arrêté aussitôt que douze autres membres de la Commune seroient nommés pour Travailler conjointement avec les douze déjà pré-



posés pour mettre cette colonie à l'abri de tout danger, autant qu'il est possible et que la situation le permet.

El ont été nommés les Citoyens Longueville, Poné, Bunel, Le Tiecq, Julien Oury, Servant malvilain, Bertrand Lainé, Jean Philipot, Hulin, Pierre Sire, Grégoire Montaury et Pierre Le Biguais.

Après quoi l'Assemblée ayant Témoigné le désir de se séparer, le Président a levé la séance.

A St-Pierre, jour et an susdits.

Dugas,
président.

Gachot,
secrétaire.

(A suivre)

Chronique de Miquelon

(DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 1929)

BAPTÈMES. — Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,
Le 19 juin : André-René AUDOUX. Parrain : Louis Girardin ; marraine : Georgette Audoux. — *Le 5 juillet* : Marie-Thérèse COSTE. Parrain : Eugène Poirier; marraine : Emilie Vigneau.

Le capelan. — C'est avec impatience qu'on attend chaque année sa visite. De celle-ci, en effet, dépend la « bonne pêche » : on ne le voit que trop par le souvenir des mauvaises campagnes, dans les années qui ont été « sans capelan ».

Donc, le 21 juin, le premier capelan a « tapé » ; et ce fut un vrai soulagement pour les pêcheurs. Mais va-t-il rester assez longtemps sur les côtes de Miquelon ? Déjà au 15 juillet — où s'arrête la chronique — il se fait plus rare ; et l'on redoute sa disparition prochaine. En attendant, on a profité de sa présence ; et il reste une assez belle provision de capelans séchés sur les « graves » pendant les quelques beaux jours que nous venons de passer.

La période du capelan marque celle de la pêche intense, car alors la morue donne en grand. Mais à plusieurs reprises des vents violents ont empêché la sortie des doris. Aux jours de belles marées, les pêches de 8 à 10 quintaux n'étaient pas rares ; et l'on peut dire que, dans l'ensemble, le résultat est satisfaisant, vu que, à la date du 15 juillet, les « arrimes » de morues dans les saleries paraissent plus fortes que l'an dernier.



La cale. — Ça y est! On travaille enfin à la construction de ce débarcadère depuis si longtemps promis. Une équipe d'ouvriers, des Saint-Pierrais et des Canadiens, préparent les matériaux, bois et cailloutis; des milliers de tonnes formeront les fondations. Un camion automobile est arrivé — on n'en avait pas vu encore à Miquelon. Il circule sur la route du Cap-Blanc pour chercher les grosses pierres.

L'adjudication des travaux de la cale a été confiée à un Canadien déjà connu dans la Colonie, M. Mac Tillan, constructeur à Saint-Pierre, du quai « Maufroy ».

Jacques VIELA

29, COURS D'ALSACE - LORRAINE, 29

BORDEAUX

Commission — Représentation — Transit

— Approvisionnements Généraux de Magasins et Navires —
Vins français et étrangers
Eaux-de-Vie, Rhums, Liqueurs, Alcool, etc.

R. G. BORDEAUX 35.283 A

Téléphone 45-75

Adr. téligr. : JACVIELA-BORDEAUX

QUEEN HOTEL

— HALIFAX — (Nouvelle Écosse) —

— HOTEL CONFORTABLE — PRIX TRÈS MODÉRÉS —

Gérant : A. G. SAMSON.

Le seul hôtel d'Halifax géré par un français et où la plupart des employés parlent le français.

A VENDRE à Saint-Pierre :

— Une Maison, rue de l'Espérance — S'adresser à M. Alphonse Chaignon, à l'Île-aux-Chiens.

— Un Piano (marque « Gaveau »), en très bon état.
S'adresser au Bureau du journal.

— Un Moteur (Latrope 6 H. P.) — S'adresser à M. Noël Malenfant.

— Une Maison avec Terrain (800 m²), Route de l'Anse à Ravenel.
S'adresser à Mme Vve D. Daguerre.

— Une Auto en très bon état. — S'adresser à M. Siosse.



SAINT-PIERRE (Iles Saint-Pierre et Miquelon)

SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES C°

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.250.000 FRANCS

Rue du Littoral

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION : NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES MARBRERIES GÉNÉRALES

GOURDON DE PARIS - REPRÉSENTANTS

DES MOTEURS AMÉRICAINS L.A.

Magasin de détail . Angle des Rues Nielly et du Barachois

A. Dugué

Boucherie — Charcuterie — Légumes—
Oeufs, etc. — Fournisseur des navires.

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

Vve Andrieux et Fils

Rue du Barachois

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Bois du Canada.
Commission - Importation - Exportation-
Représentation.Agents exclusifs: Vins de Bourgogne et
Cassis (Vial et Cie, Belleville-s-Saône). -
Vins de Bordeaux (Descas, Bx) -- Vermouth Cinzano.

Pension-Restaurant

Mme Cadet - Etcheverry.
Quai de la Roncière.

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

PIERRE COGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

LA « MORUE FRANÇAISE »

& Sècherie de Fécamp
Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche
et au long cours.
Approvisionnements généraux.

Le meilleur des reconstitutants

VIN DU CAP CORSE

recommandé aux personnes faibles
Se trouve dans les principales épiceries.

Mme Vve Bailly

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Fourrures - Parfums.



169

JUS DE RAISIN FRAIS -- CHALLAND -- BOURGOGNE

Aliment plus riche que le Lait — Assimilabilité parfaite

Pour toutes Manifestations Arthritiques, Artério-Sclérose
Affections Cutanées, Rhénales, Stomacales & Intestinales
Goutte chronique - Uricémie - Azoturie - Maladies infantiles

Pour futures Mères & pour Nourrices

EN VENTE PARTOUT.

Représentant à St-Pierre : Mme B. Leroux-Deschamps

The Brock Warner Co

Montréal

Pardessus - Costumes - Gabardines - Imperméables sur mesure

Metro Electric C°. — Chicago

Importante baisse de prix sur nouveaux radios 6 et 7 lampes

10 mètres à 2500 mètres

« A l'Art Moderne ». — Paris

Agrandissements photographiques. — Portraits d'art
au sépia-fusain-pastel-aquarelle, etc.

F. Olano C°, Agent à Saint-Pierre et Miquelon.

SAINT-PIERRE (îles Saint-Pierre et Miquelon)

A. OZON

Représentant des Machines à écrire

« UNDERWOOD »

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE

A Vendre : Une Auto.

S'adresser à M. F. Rosse.

**SAINT-PIERRE (Iles St-Pierre et Miquelon)****Louis Hardy Legranvillais,**

AGENT Imperial Oil Limited

Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne

Delbeck et Cie, Reims — Champagnes

Fournier-Demars de Bourges —

Liqueurs.

Folquet Frères

Agents Champagne « Heidsieck » monopole — Ship brokers — Importateurs de toutes les marques de Whiskies et de Liqueurs.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs — Alimentation — Articles de fumeurs — Sacs et papiers d'emballage — Cigarettes Nationales.

PÉCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre

Commissions — Consignations - Denrées

Vins et Spiritueux

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

C. P. Chartier et Cie,Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.**Farines**

Demandez la marque

« Royal Household »Dépot chez **H.-A. PATUREL**

Représentant

The Ogilvie Flour Mills Co

Montréal

P. Le Tiec

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

Julien MORAZE

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation

Liqueurs - Confections - Chaussures

Fournitures en tous genres

REPRÉSENTANT

Cognac : Maison Bisquit - Dubouché, Jarnac

Champagne : Ve Cliquot - Ponsardin, Reims

Vins fins : Roseheen et Cie, Bordeaux

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Morues . Société des Sécheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Motor Co, Connecticut.

Imprimerie du « Foyer Paroissial ».

Cartes de visite. — Lettres d'invitation et autres travaux d'impression.

S'adresser à l'Imprimerie.



171

DEMANDEZ chez votre épicer
Le Tobin's Tea
le meilleur
le meilleur marché.

DEMANDEZ aussi
le plus économique
des Cafés décaféinés
Le Old Colony



PRODUITS & APPAREILS
« KODAK »

Léon BRIAND
ST-PIERRE & MIQUELON

Dépôt de Journaux
des Messageries Hachette
Toutes Revues Scientifiques et Littéraires
Journaux de Modes Français et Etrangers
Librairie - Papeterie

HAUT-PARLEURS

DIFFUSEURS

PIÈCES DÉTACHÉES

DUCRETET - PATHÉ

RADIO L. L. - VITUS

POSTES DE RADIO

C.P.Chartier et Cie,
Vins et Spiritueux.

American House

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière



La BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège social à TORONTO, Canada.

Actif au delà de **744 Millions de dollars**.

Capital versé : **24.823.400 de dollars**.

Fonds de réserve : **24.823.400 de dollars**.

Ancien ou Nouveau Monde

Les lieux diffèrent mais le principe général demeure le même. En Orient comme en Occident, et dans le monde entier, l'une des conditions du succès est l'indépendance financière, — la tranquille assurance de ne point manquer des choses qui agrémentent la vie.

L'appui le plus efficace, le plus sûr et le plus pratique dans la voie de l'indépendance financière est le compte d'épargne à la banque.

Vous ouvrez et conservez un compte d'épargne sans payer aucune commission. Vos fonds s'accroissent en toute sécurité, sans nécessiter de votre part ni effort ni surveillance. Vos profits restent inchangés, même à travers les périodes de dépression financière. Votre argent est en sûreté et vous pouvez le toucher dès que vous en avez besoin.

Cette Banque a pour principe d'accorder à tous les déposants, que leur compte soit gros ou petit, la plus grande somme de services et de considération.

Heures de Bureau

Matin : De 10 h. à 11 h. 30. Soir : De 1 h. à 4 h.

Agence de ST-PIERRE & MIQUELON

G. D. DALLAIRE,

Directeur.

Votre Compte d'épargne est votre Fonds d'indépendance